COMMUNIQUE
Paris, le 01/07/2016

RESTRICTIONS DE CIRCULATION À PARIS : ACTION JURIDIQUE LANCEE

C'est aujourd'hui, vendredi 1er juillet 2016, que les Franciliens possédant une voiture immatriculée avant le 1er janvier 1997 ne peuvent plus circuler à Paris les jours de semaine. L'association « 40 millions d'automobilistes » rappelle que les premières mesures mises en place ce vendredi par la mairie de Paris sont discriminantes. L'association compte aller jusqu'au bout de l'action juridique lancée ce jour avec Maître Jean-Baptiste IOSCA, avocat permis de conduire au barreau de Paris.

À l'annonce des multiples mesures restrictives décrites par la ville de Paris, l'association « 40 millions d'automobilistes » avait lancé en février 2015 une pétition en ligne sur le site Internet www.remboursemabagnole.com demandant aux automobilistes concernés de se mobiliser contre la promulgation à venir des interdictions de circulation à Paris. L'association appelait alors Anne HIDALGO à revoir sa copie et proposait des solutions efficaces et non pénalisantes pour les usagers.

« Malgré nos réticences sur ces mesures de restriction de circulation et des solutions proposées par la mairie de Paris inadaptées pour une majorité des Franciliens, Anne HIDALGO s'entête à appliquer des mesures sans se soucier des répercutions économiques et sociales pour la capitale » déplore Daniel Quéro, président de « 40 millions d'automobilistes ».

L'action juridique ne fait que commencer !

Le 11 mai dernier, « 40 millions d'automobilistes » et Me IOSCA, appelaient tous les propriétaires franciliens d'un véhicule concerné par les interdictions de circulation mises en place aujourd'hui mais également celles à venir (voitures particulières à motorisation essence ou diesel mises en circulation avant le 1er janvier 2011) à se manifester en s'inscrivant sur le site Internet www.40millionsdautomobilistes.com. L'action juridique à pour but d'obtenir une indemnisation du préjudice financier subi par les automobilistes franciliens.

« Nous ne sommes pas là pour faire un « coup de com' » mais pour agir dans l'intérêt des automobilistes qui subissent un préjudice en ne pouvant plus utiliser leur véhicule normalement ! » s'insurge Pierre CHASSERAY, délégué général de l'association.

www.fil-conducteurs.com

@40MA – 40 millions d'automobilistes
@PChasseray – délégué général

www.40millionsdautomobilistes.com

A propos de « 40 millions d'automobilistes » 40 millions d'automobilistes est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'européen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'automobilité, facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages. Premier représentant national des automobilistes auprès des Pouvoirs Publics et du secteur économique de la route, « 40 millions d'automobilistes » rassemble plus de 320.000 adhérents, elle a aussi le soutien de l'Union Nationale des Automobile Clubs. www.40millionsdautomobilistes.com